

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

1) L'organisme de formation

E.M.E.P – École de Magnétiseur-Énergéticien Professionnel

SARL

SIRET : 982 129 165 00014

Code APE : 8559A – Formation continue d'adultes

Adresse : Impasse du Clos – CIDEX 213 – 06330 Roquefort-les-Pins

Téléphone : 06 60 52 71 82

Email : ivan.guerisseur@gmail.com

Représentée par **Ivan Pellegry**, fondateur et formateur principal.

Déclaration d'activité : *en cours d'enregistrement auprès de la DREETS.*

ET

Le Stagiaire

Personne physique s'inscrivant à la formation via la plateforme en ligne de l'Organisme de formation, dont l'identité (nom, prénom, coordonnées) est renseignée lors de l'inscription.

Ci-après dénommé « **le Stagiaire** »

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la participation du Stagiaire à la formation professionnelle intitulée :

« **Initiation & Maîtrise du Magnétisme : La formation digitale 6 mois** »

Cette formation vise l'acquisition de compétences théoriques, pratiques et professionnelles dans le domaine du magnétisme et de l'accompagnement énergétique, selon la pédagogie spécifique de l'EMEP.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le Stagiaire sera capable de :

- comprendre le fonctionnement du système énergétique humain
- utiliser les techniques fondamentales du magnétisme de manière structurée
- réaliser des soins énergétiques dans un cadre éthique, sécurisé et responsable
- développer une posture professionnelle de praticien
- intégrer les bases nécessaires à une pratique personnelle ou professionnelle du magnétisme

ARTICLE 3 – DURÉE ET ORGANISATION

La formation se déroule sur une durée de **6 mois**.

La durée totale estimée est de **350 heures**, incluant :

- des contenus pédagogiques vidéo
- des ateliers à visionner
- des sessions en direct (lives) avec accès aux replays
- des supports pédagogiques
- des temps de pratique personnelle et d'intégration

La formation est dispensée **exclusivement à distance**.

ARTICLE 4 – MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation comprend notamment :

- un accès personnel et sécurisé à une plateforme de formation en ligne
- des vidéos pédagogiques préenregistrées
- des sessions en visioconférence
- des supports écrits (PDF, documents pédagogiques)
- des exercices pratiques et temps d'intégration

L'accès à la plateforme est strictement personnel, individuel et non cessible.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis du Stagiaire pourront être évalués par :

- des quiz
- des exercices pratiques
- la participation aux temps pédagogiques
- une validation finale selon les critères définis par l'Organisme de formation

Une **attestation de fin de formation** pourra être délivrée sous réserve de participation effective.

ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Le coût total de la formation est fixé à :

3 500 € TTC

Ce montant correspond au **prix maximum de la formation**, incluant les frais liés à un paiement échelonné.

Le Stagiaire a la possibilité de régler la formation selon les modalités suivantes, précisées et accessibles avant la validation définitive de son inscription :

- Paiement en une fois : **3 000 € TTC**
- Paiement en 2 fois : **2 × 1 600 € (soit 3 200 € TTC)**
- Paiement en 3 fois : **3 × 1 100 € (soit 3 300 € TTC)**
- Paiement en 4 fois : **4 × 850 € (soit 3 400 € TTC)**
- Paiement en 5 fois : **5 × 690 € (soit 3 450 € TTC)**
- Paiement en 6 fois : **6 échéances pour un total de 3 500 € TTC**

Le détail des échéances et des montants correspondants est porté à la connaissance du Stagiaire avant la validation de son inscription.

Toute formation commencée est due dans sa totalité, hors cas prévus à l'article 9.

ARTICLE 7 – DÉLAI DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, le Stagiaire dispose d'un **délai légal de rétractation de 14 jours** à compter de la validation de son inscription.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU STAGIAIRE

Le Stagiaire s'engage à :

- suivre la formation avec assiduité
- respecter le cadre pédagogique et éthique
- ne pas reproduire, diffuser ou transmettre les contenus de formation
- adopter une posture respectueuse dans les échanges

Tout manquement grave pourra entraîner une exclusion sans remboursement.

ARTICLE 9 – INTERRUPTION, ABANDON, FORCE MAJEURE

En cas d'abandon volontaire après l'expiration du délai de rétractation, la formation reste due.

En cas de force majeure dûment justifiée (maladie grave, accident, situation exceptionnelle), un report ou un aménagement pourra être étudié par l'Organisme de formation.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

La formation proposée ne se substitue en aucun cas à un acte médical.

Le Stagiaire demeure seul responsable de l'usage qu'il fait des enseignements reçus.

ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de la formation et ne sont jamais cédées à des tiers.

ARTICLE 12 – SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ET ACCEPTATION

Le présent contrat est réputé signé par le Stagiaire par **validation électronique de son inscription**, matérialisée par :

- la consultation préalable du présent contrat,
- la validation explicite de la case d'acceptation obligatoire,
- et la confirmation de paiement,

conformément à l'article **1367 du Code civil**.

Cette validation électronique vaut acceptation pleine et entière du présent contrat et a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

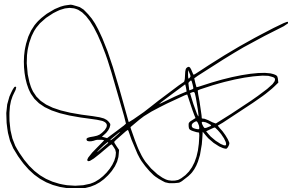
ARTICLE 13 – LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.
À défaut, le litige relèvera de la compétence des tribunaux français.

FAIT À

LE

Pour l'Organisme de formation
Ivan Pellegrin
Responsable pédagogique – EMEP

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ivan Pellegrin', written in a cursive style.